

M. NANTEL: Pas que je sache.

M. BELAND: C'est secrétaire particulier est-il un nouvel employé ?

M. NANTEL: Oui.

M. GRAHAM: Touchera-t-il \$600 à part cela ?

M. NANTEL: Non. C'est le chiffre total de ses appointements.

M. GRAHAM: Il y a \$600 d'alloués pour appointements d'un secrétaire particulier, en sens des appointements ordinaires.

M. NANTEL: C'est compris dans cette somme demandée à titre d'appointements pour mon secrétaire.

M. MURPHY: Y a-t-il une somme supplémentaire de \$600 revenant à un secrétaire particulier en cette qualité, comme dans les autres ministères ?

M. BORDEN: Je le pense.

M. MURPHY: Qui est secrétaire particulier ?

M. NANTEL: M. C. C. Laflamme.

M. MURPHY: Etait-il déjà employé ou si le ministre l'a nommé ?

M. NANTEL: C'est un nouvel employé. Dépôt de minerai.—Recherches, somme requise, \$9,200.

M. NANTEL: C'est pour recherches au Yukon.

M. BUREAU: Y a-t-il une équipe d'hommes spécialement engagés pour cela ?

M. THOMPSON (Yukon): Le gouvernement précédent avait acheté deux forêts et les avait expédiés au Yukon pour l'examen de dépôts de minerai. Ces forêts n'ont jamais été dépaquetés ni employés. Il y a de très importants dépôts de cuivre dans la partie méridionale du territoire du Yukon où l'un de ces forêts se trouve à présent, et la somme mentionnée dans cet item est destinée à défrayer la recherche de la profondeur et de la valeur de ces dépôts, au moyen de ce forêt, en vue de développer l'industrie du cuivre dans cette région.

Département des Mines.—Impression de rapports et traduction de rapports en français—somme supplémentaire requise, \$15,000.

M. BUREAU: Sur quoi se base-t-on pour demander cette somme ?

M. NANTEL: Les rapports n'ont pas été traduits depuis 1906. Plusieurs députés et sénateurs m'ont demandé de faire faire cette traduction. C'est à l'exécution de ce travail que cette somme est destinée.

M. BUREAU: La traduction va-t-elle être confiée à un personnel régulier de traducteurs, au département, ou à des gens du dehors ?

M. NANTEL: A M. Sauvalle et au personnel régulier du département. Nous nommerons probablement un aide-traducteur à M. Sauvalle.

Etude de problèmes métallurgiques d'importance économique.—Somme supplémentaire requise, \$3,300.

M. GRAHAM: Est-il vrai, comme le disent les journaux, qu'une compagnie de particuliers s'occupe d'exploiter la tourbe là où des recherches ont été faites par le Gouvernement depuis quelques années, et qu'elle va en fabriquer du combustible ?

M. NANTEL: Non.

(Il est fait rapport de certaines résolutions budgétaires.)

La séance est levée à deux heures et huit minutes du matin, vendredi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 29 mars 1912.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à onze heures.

RAPPORT DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS.

M. MIDDLEBRO propose l'adoption des conclusions du rapport du comité permanent des comptes publics.

Sir WILFRID LAURIER: Quelles sont ces conclusions ?

M. MIDDLEBRO: On y demande l'autorisation de faire imprimer quatre ou cinq déclarations statutaires établissant la signification personnelle à R. C. Miller de la citation par lettre recommandée.

Sir WILFRID LAURIER: Ce rapport pourrait attendre à demain.

(La motion est laissée en suspens.)

DEPOT D'UN BILL SUR LA CONSTITUTION LEGALE DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

M. MACLEAN (Halifax) demande à présenter un projet de loi (n° 191), relatif à la constitution légale des compagnies de chemins de fer.

—Je ne suis pas très bien renseigné sur cette mesure. Je crois que l'objet du bill a été de conférer à la commission des chemins de fer le pouvoir d'accorder des chartes à des compagnies de chemins de fer, pouvoir que jusqu'à présent n'a été exercé que par le Parlement. Il n'est guère possible, je suppose, de faire plus à cette session que de lire le projet de loi une Ire fois.

(La motion est adoptée, et le bill est lu une Ire fois.)